

COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

PRÉSENTS

: Mme JOUANNETAUD Gisèle, Mr BAYLE Gérard, Mme MAUX Mélody, Mr JOUANNETAUD Cyrille, Mme BOURDINAUD Myriam, Mr HALLER Philippe, Mr LANCKRIET François, Mr MAURY Damien, Mr NATHIE Jean-Pierre, Mme ISEL Angélique,

REPRÉSENTÉ (S)

: Mr MORICHON Sébastien,

ABSENT (S) EXCUSÉ (S)

: Mr MORICHON Sébastien,

ABSENT (S) NON EXCUSÉ (S) :

Membres	11
Présents	10
Représentés	1
Exprimés	11

CONVOCATION DU CONSEIL : 24 août 2021

SESSION ORDINAIRE : ouverte à 20 heures 30

SECRÉTAIRE : Mr BAYLE Gérard a été élu (e) secrétaire

PRÉSIDENTE : Mme JOUANNETAUD Gisèle, Maire

LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL, transmis avec la convocation précitée. Adopté à l'unanimité,

I – VILLAGE DE MALLETY

Madame le Maire rend compte à l'Assemblée de la réunion publique avec les habitants du village de Mallety du 23 juillet 2021.

1 - Elle précise que Monsieur BERRIMAN n'a pas encore donné sa réponse quant à l'acquisition que la commune souhaite de la parcelle cadastrée section E n°604, lui appartenant.

2 - Puis Madame le Maire informe au Conseil Municipal, qu'une construction de la propriété de Madame ADAMS est en partie sur une parcelle communale à savoir, la parcelle cadastrée section N n°1263, et ce depuis de très nombreuses années. En outre l'accès à la propriété de Madame ADAMS ne peut se faire que sur cette parcelle. Cette situation est ambiguë et mérite une régularisation. Aussi elle propose à l'Assemblée de procéder de céder gratuitement une partie de la parcelle concernée à Madame ADAMS Philippa, tous les frais afférents à cette affaire seraient à la charge de cette dernière. Madame le Maire demande alors à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal après délibération,

A 1 voix contre et 10 voix pour,

ACCEPTE de céder gratuitement une partie de la parcelle cadastrée section E n°1263 à Madame ADAMS Philippa,

DIT que les frais de bornage sont à la charge de l'acquéreur,

DIT que cette vente se fera par acte notarié,

DIT que tous les frais afférents sont à la charge de l'acquéreur.

II – DEVIS

1 – Auto-laveuse

Madame le Maire propose à l'Assemblée, d'acquérir une « auto-laveuse », pour le sol de la salle polyvalente. Il s'agit d'une machine qui aspire et lave en même temps, le sol. Elle précise qu'il existe

COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

plusieurs tailles, puissances et capacités. Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette acquisition.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

ACCEPTE d'acquérir une machine auto-laveuse, d'un montant HT de 1 456.38 € soit 1 747.66 € TTC,

MANDATE Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.

2 – Echelles réservoirs AEP

Madame le Maire informe l'Assemblée, que les échelles des réservoirs AEP du Mazeau et de Sauvagnac sont vétustes et qu'il est dangereux de les utiliser. Aussi, elle précise que des devis pour les remplacer sont demandés.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

ACCEPTE de procéder au remplacement des échelles des réservoirs AEP du Mazeau et de Sauvagnac,

ATTEND que les devis soient établis.

3 – Débroussailleuse et tête de coupe

Madame le Maire alerte l'Assemblée sur les difficultés d'entretien du cimetière depuis que la commune n'utilise plus de produit phytosanitaire. Elle propose alors d'acquérir des débroussailleuses avec des têtes de coupe à ciseaux rotatifs. Elle précise que cela permet de couper l'herbe sans projection et de ce fait, de ne pas abîmer les sépultures. Elle demande son avis au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

DEMANDE une démonstration de cette machine.

4 – Mobilier urbain

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal son souhait d'implanter des bancs et un cendrier au Bourg de la Commune. Elle présente alors un modèle proposé par Monsieur FRECHIN, menuisier sur la commune ainsi que son devis.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

ACCEPTE d'acquérir 3 bancs et 1 cendrier pour le Bourg de Saint Léger la Montagne,

RETIENT le devis de l'entreprise locale MENUISERIE FABIEN FECHIN d'un montant total de 1 545.00 €,

MANDATE Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.

III – REAMENAGEMENT DU LAVOIR DU BOURG

Madame le Maire propose à l'Assemblée, dans la continuité des travaux d'amélioration du lavoir du Bourg, de procéder au goudronnage autour de celui-ci. Pour se faire, elle présente un devis et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

ACCEPTE de faire procéder à la réfection du tour du lavoir du Bourg en enrobé à chaud,
RETIENT le devis de l'entreprise COLAS d'un montant HT de 3 922.50 € soit 4 707.00 € TTC,
MANDATE Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à cette réalisation.
De plus, elle demande son avis à l'assemblée sur la plantation de nouveaux arbres.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE de planter 3 arbres

IV – FORET – PARCELLE 6

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que Monsieur PAGES agent ONF (Office National des Forêts), propose une coupe intermédiaire sur la parcelle n°6 et il dit que la régénération naturelle va se faire. Toutefois, il demande si le Conseil Municipal souhaite faire une préparation du sol.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE de faire réaliser une coupe intermédiaire en vue de sa régénération naturelle et ne souhaite pas faire de préparation du sol,

MANDATE Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à ce projet.

V- QUESTIONS DIVERSES

1 – Tracteur Kubota

Madame le Maire informe l'Assemblée, que le bras de relevage du tracteur du service technique est cassé. Elle pense que le broyeur d'accotement est trop lourd et n'est pas adapté au tracteur. Elle demande à la commission travaux, de trouver une solution avec l'entreprise LIMAGRIS.

Le Conseil Municipal après délibération,

DECIDE de créer une commission composée de Philippe HALLER, Sébastien MORICHON et Cyrille JOUANNETAUD, pour rencontrer LIMAGRIS dans le but de trouver une solution.

2 – Parc des boîtes à lettre Jaune

Madame le Maire, informe le Conseil Municipal que les services de LA POSTE ont décidé de retirer la boîte à lettre jaune du village de Saint-Pierre.

Le Conseil Municipal après concertation,

DEMANDE qu'un courrier faisant part de son mécontentement soit envoyé aux services de LA POSTE.

3 – Parcelle J 1312

Madame le Maire informe l'Assemblée que Monsieur Jean BAYLE propose de céder à la commune, à titre gratuit, la parcelle cadastrée section J n°1312 dont il est propriétaire. Elle précise que l'acquisition de cette parcelle permettrait la jonction de deux chemins reliant les villages du Mazeau et de Lavedrenne.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

ACCEPTE la donation de la parcelle cadastrée section J n°1312,

COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

DIT que cette acquisition se fera par acte authentique en la forme administrative,
MANDATE le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à cette affaire.

4 – DSIL – AEP

Madame le Maire informe l'Assemblée que les travaux de renouvellement de la conduite de distribution AEP Les Monts-L'Etang, sont terminés, que les demandes de versement des subventions sont faites, auprès de :

- l'agence de l'eau, pour 40% de la dépense soit 29 737.60 €
- Du Conseil Départemental, pour 30% d'une partie de la dépense soit 19 380 €,

Pour une dépense totale du projet à 74 344 € et un reste à charge à la commune de 25 226.40 €.

Elle précise qu'une demande à la DSIL (Dotation de Soutien à l'investissement Local) a été faite et que celle-ci n'a pas obtenu une réponse favorable, en raison de crédit insuffisant.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

5 – Lettre du collègue

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée de la lettre du Principal du collège de Saint Sulpice Laurière, Monsieur Franck REBET annonçant son départ. Une carte lui a été envoyée.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

6 – Point sur les Associations

Madame le Maire souhaite faire le point sur la gestion des Associations de la Commune. Elle précise que les employés communaux ne sont qu'à titre exceptionnel au service des associations de la commune et que les photocopies ne sont gratuites que pour les associations et uniquement en dépannage pour les administrés.

Le Conseil Municipal après concertation,

PREND NOTE

DIT que ces précisions seront portées dans le prochain bulletin municipal.

7 – Réunions

1 – Commission culture/sport ELAN, le 19 juillet 2021 – Gérard BAYLE, 1^{er} Adjoint,

2 – PCAET, le 20 juillet 2021 – Damien MAURY, Conseiller Municipal,

3 – Réunion publique du village de Sauvagnac le 21 juillet 2021 - Gisèle JOUANNETAUD, Le Maire, Gérard BAYLE, 1^{er} Adjoint, Mélody MAUX, 2^{ème} Adjointe, Cyrille JOUANNETAUD, 3^{ème} Adjoint, Jean-Pierre NATHIE, Conseiller Municipal, Myriam BOURDINAUD, Conseillère Municipale,

4 – Signature de l'acquisition des biens SARTOUT, le 5 août 2021,

5 – Commission scolaire, le 24 août 2021 - Myriam BOURDINAUD, Conseillère Municipale,

6 – Enfouissement des réseaux au village de Jeammeyrat, le 25 août 2021 - Mélody MAUX, 2^{ème} Adjointe, Cyrille JOUANNETAUD, 3^{ème} Adjoint,

7 - Conseil Communautaire ELAN, le 26 août 2021 – Gisèle JOUANNETAUD, Le Maire, Gérard BAYLE, 1^{er} Adjoint,

8 – Saint-Pierre

- Stationnement,
- Mur de la sacristie,
- Mur du cimetière.

Les Conseillers Municipaux doivent se rendre sur place pour examiner la situation et pouvoir en débattre lors du prochain Conseil Municipal.

9 - Remerciements

Madame le Maire présente les remerciements de :

- la FNATH, pour la subvention versée,
- secours Populaire, pour la subvention versée.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures 05
Le présent compte-rendu a été affiché le : 3 septembre 2021